

Consultation sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018 – 2021 : prise de position

Monsieur le directeur,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la consultation citée en marge et vous remercie de lui donner la possibilité d'exprimer son avis.

Les remarques générales et les observations détaillées relatives aux différents chapitres sont réunies dans le questionnaire ad hoc annexé.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous adressons, Monsieur le directeur, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 10 février 2016

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND

Annexe : un questionnaire

Vernehmlassung zu den Landwirtschaftlichen Zahlungsrahmen 2018-2021
Consultation sur les enveloppes financières agricoles 2018-2021
Consultazione sui limiti di spesa dell'agricoltura 2018-2021

Organisation / Organisation / Organizzazione	République et Canton de Neuchâtel
Adresse / Indirizzo	Château 2000 Neuchâtel
Datum, Unterschrift / Date et signature / Data e firma	

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme an das Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, 3003 Bern oder elektronisch an schriftgutverwaltung@blw.admin.ch.

Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme elektronisch als Word-Dokument zur Verfügung stellen. Vielen Dank.

Merci d'envoyer votre prise de position, par courrier, à l'Office fédéral de l'agriculture, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne ou par courrier électronique à schriftgutverwaltung@blw.admin.ch. Un envoi en format Word par courrier électronique facilitera grandement notre travail. **D'avance, merci beaucoup.**

Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri all'Ufficio federale dell'agricoltura, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berna oppure all'indirizzo di posta elettronica

schriftgutverwaltung@blw.admin.ch. Onde agevolare la valutazione dei pareri, vi invitiamo a trasmetterci elettronicamente i vostri commenti sotto forma di documento Word. Grazie.

Allgemeine Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali:

Contexte et perspectives d'évolution de l'agriculture suisse pour les années 2018 à 2021

Les hypothèses retenues pour cerner les évolutions attendues de l'agriculture suisse ces prochaines années reposent essentiellement sur le constat que le modèle de production ne changera pas de façon significative d'ici 2021. La diminution lente et progressive des exploitations agricoles se poursuivra au même rythme, le cheptel laitier diminuera avec cependant une progression de la production de laitière. La production de viande de bœuf et de veau baissera légèrement et celle des viandes blanches tendra à augmenter. Les productions végétales resteront stables, de même que le nombre d'exploitations bio. La valeur de la production agricole est censée progresser de manière relativement constante pour atteindre 10.1 milliards en 2021, alors que les coûts de productions devraient fléchir légèrement au cours de cette période, grâce à la baisse du prix à l'importation des consommations intermédiaires et des biens d'investissement due au franc fort et d'autre part par la baisse des amortissements et des coûts réels en raison de l'évolution structurelle. Le résultat attendu est un revenu sectoriel net d'entreprise de près de 3.2 milliards de francs en 2021, à la hauteur de celui obtenu en 2014, une bonne année agricole.

Toutefois une ombre plane sur ce tableau apparemment serein. Dans le cadre des négociations des accords commerciaux en cours visant à une plus grande ouverture des marchés, le démantèlement des entraves tarifaires et non-tarifaires, l'ouverture sectorielle réciproque des marchés, la réduction des subventions à l'exportation, la réduction des obstacles tarifaires au commerce, sont des thèmes récurrents et dont la survenue semble inéluctable. Les conséquences financières de ces négociations sont difficiles à apprécier pour l'agriculture, à l'exception de l'ouverture sectorielle réciproque des marchés avec l'UE pour l'ensemble des produits laitiers, dont les besoins de financement supplémentaires pour pallier les pertes de revenu au plan sectoriel sont actuellement estimés entre 100 et 150 millions de francs. A ces incertitudes, il conviendra de joindre les problèmes plus fréquents attendus en matière de volatilité croissante des marchés et des prix, sans oublier les conséquences néfastes de la récente revalorisation du franc fort par rapport à l'euro pour les marchés agroalimentaires d'exportation.

Le plan financier présenté propose une réduction de financement de 751 millions pour les années 2018 à 2021 et, sur la base de simulations et divers modélisations, il en résulterait une augmentation du revenu agricole moyen par entreprise, ce qui ne nous renseigne pas sur la valeur du revenu agricole national, l'hypothèse de travail étant que le nombre d'exploitation continue de décliner pendant la période considérée. Cette conclusion optimiste est difficile à partager en regard des impondérables qui risquent de diminuer le prix des denrées agricoles ces prochaines années.

Conclusion

Les réductions de financement proposées correspondent à une diminution de 9.2 % annuellement sur l'ensemble des contributions prévues. En ne considérant que les éléments financiers ayant une incidence à court terme sur le revenu agricole, cette diminution est de 2.2 %. Les inconvénients d'une réduction des moyens alloués à l'amélioration des bases de production et mesures sociales sont bien explicités dans le rapport, mais leurs conséquences financières à moyen et long terme ne sont pas évaluées sur le revenu, de même que les autres montants destinés à l'agriculture qui ne l'influencent pas à court terme. Dans ces conditions, nous ne partageons pas l'optimisme affiché et considérons que les réductions globales de financement en défaveur de l'agriculture auront des conséquences négatives sur le revenu agricole à l'avenir. Le projet d'arrêté mis en consultation supprime toute perspective d'amélioration du revenu des familles paysannes. Dans un contexte économique où les prix des produits agricoles risquent encore de diminuer sous la

pression des accords commerciaux internationaux (accord TIPP, libéralisation du marché du sucre avec l'UE), ceci sans considérer les mesures d'économies supplémentaires de la Confédération attendues à moyen terme, le revenu agricole ne peut s'inscrire à la hausse, mais diminuera. De plus, nous aimerions rappeler les promesses faites par le Conseil fédéral relatif à la politique agricole PA 2014-17 et nous demandons que les montants alloués aux prestations écologiques et aux mesures destinées à l'amélioration des bases de production ne soient pas diminuées. Les réductions proposées pour les crédits d'investissement sont inquiétantes, car elles diminueront la capacité d'adaptation des entreprises agricoles pour rester compétitives dans un environnement toujours plus concurrentiel avec l'ouverture des marchés. Par conséquent, nous demandons que la Confédération maintienne les moyens financiers actuels destinés à l'agriculture.

Autres remarques générales

Report des charges sur le canton

A la lecture du rapport, il n'est pas fait explicitement mention de report de charges sur les cantons. Au chapitre dédié aux conséquences financières pour les cantons, il est précisé que les charges financières et les charges de personnel sont directement fonction de la participation des cantons aux mesures cofinancées. Nous demandons à ce qu'aucun report de charges direct de la Confédération sur les cantons ne vienne compenser les éventuels manques à gagner auprès des destinataires finaux.

Bemerkungen zu einzelnen Kapiteln / Remarques par rapport aux différents chapitres / Osservazioni su singoli capitoli

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
2.3.1, p 23		La formulation utilisée laisse à penser que tout est atteint en matière de biodiversité ce qui n'est pas le cas, même si d'un point de vue quantitatif certains l'ont été.
2.3.1 p.28 Ressources vitales naturelles et écologie	Ne pas durcir les exigences PER. Renoncer à intégrer les techniques d'utilisation efficiente des ressources dans les PER	Si l'utilisation efficiente des ressources est un objectif non contesté, il ne faut pas fixer sans cesse les objectifs plus hauts. Les actuelles prestations écologiques requises (PER) représentent un standard écologique déjà élevé. La réduction des excédents d'azote et de phosphore envisagée paraît excessive et irréaliste. Elle risque de compromettre la compétitivité de l'agriculture suisse, exposée de plus en plus à une concurrence étrangère soumise à des exigences moins sévères. L'intégration des techniques d'efficience des ressources dans les PER reviendrait à une augmentation supplémentaire des exigences déjà sévères et restreindrait la liberté d'action des agriculteurs. Ce serait une rupture de confiance concernant les programmes volontaires qui seraient alors convertis en programmes obligatoires dès que l'adhésion devient importante.
2.3.2.1 Développement entrepreneurial, simplifications	Maintenir la mise en œuvre axée sur les mesures (et non pas sur les objectifs).	Axer la mise en œuvre des paiements directs sur les objectifs signifie augmenter les expertises nécessaires à quantifier l'atteinte des objectifs, ce qui augmente les coûts de la mise en œuvre et complique le système. Vouloir quantifier la biodiversité s'avère très compliqué voire impossible. Par contre, on peut ou doit vérifier périodiquement si les mesures sont efficaces pour atteindre les objectifs.
2.3.2.3, p 29		Au vu du contenu du chapitre qui fait référence à la Stratégie biodiversité, le titre devrait être complété par "préservation de la biodiversité".
2.3.2.2 et 2.3.2.3 Dynamisme / Utilisation durable	Ne pas exposer l'agriculture suisse sans garde-fou à la concurrence internationale	Vu les conditions-cadre suisses (niveau des prix, exigences écologiques), l'agriculture suisse ne peut tout simplement pas être compétitive sur le marché mondial des produits alimentaires! En l'exposant à une concurrence mondiale déloyale, parce que non soumise aux mêmes conditions, on risque de la ruiner ou de la réduire au seul rôle d'entretien de la

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
		biodiversité et du paysage.
Réductions sur la base du programme de stabilisation 2017-2019 (p. 39)	Ne pas diminuer les montants des programmes volontaires au profit de l'enveloppe pour la transition	Nous sommes opposés à une réduction des paiements directs. Si toutefois cette réduction devenait inéluctable, alors l'enveloppe pour les programmes volontaires ne devrait pas être réduite, puisque les exploitants y ont souscrit dans une optique de durabilité et de promotion de la biodiversité et en y consacrant un surplus de travail. Economiser sur les "autres contributions" pour garnir l'enveloppe financière des mesures de transition va à l'encontre du principe de contrat de prestation.
3.4.1.2, p 44 Contributions pour les améliorations structurelles		La diminution des montants aura pour conséquence de freiner la rationalisation des exploitations et la mise aux normes des infrastructures en sera retardée. Par ailleurs la compétitivité de l'agriculture suisse en souffrira, déjà durement touchée par le franc fort. Nous nous opposons ainsi à la diminution des contributions pour les améliorations structurelles et foncières.
3.4.3, p 49		Le solde des contributions libéré suite à la nouvelle règle de répartition entre Q1 et Q2 devrait être alloué aux programmes Q2 et Q3. De plus, le nouveau report de Q3 n'est pas justifié et ces contributions supplémentaires pour les biotopes d'importance nationale sont attendues